



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé / Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Oliestagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport: 30586556/02

- Bollbergen 2a bus 12, 9052 Gent
- Jan Oliestagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

- Tel: +32 9 244 77 11
- Tel: +32 2 674 57 11
- Tel: +32 3 221 86 11
- Tel: +32 81 432 611

- gent@vincotte.be
- brussels@vincotte.be
- antwerpen@vincotte.be
- gembloux@vincotte.be



F 080448

Rési code: M

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom: LABIAN J.	Nom, Prénom: COMONT Alex	[Redacted]
N° carte d'identité: [Redacted]	Adresse: 1-ERSY	[Redacted]
N° TVA: BE 0536509573	CP + Commune: Rue DE CHAUFONTAIN	Ijch
	Tel: 6 462 Liege	

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="checkbox"/> Art 270	<input type="checkbox"/> mise en usage	<input type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input checked="" type="checkbox"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> temporaire			<input type="checkbox"/> Art 87	<input type="checkbox"/> Art 278	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> contrôle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art	<input checked="" type="checkbox"/> Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276: renforcement	<input type="checkbox"/> Art 276bis: vente d'une unité d'habitation			<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	Compt. kWh n°		Index jour	Index nuit	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input checked="" type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
		Protection branchement (A): <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100				<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit	
Données installation	Conçue pour U _n : <input checked="" type="checkbox"/> 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V	Courant nominal maximum (A): <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input checked="" type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100		Câble d'alimentation tableau principal: 4 x 6 mm ² - Type: EWS		Type de prise de terre: <input type="checkbox"/> boucle de terre <input type="checkbox"/> barres / piquets	
	Description installation	Dispositif diff. gén. 63 A 300 mA	Nombre de tableaux: 4	Nombre de circuits terminaux: 7 + 8 + 16			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre: 29 Ω		<input checked="" type="checkbox"/> Isolation général: 600 MΩ		<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre		<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.	

Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	/	
<input type="checkbox"/> Néant		
Infractions Installation existante	/	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Remarques	/	
<input type="checkbox"/> Néant		

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme / n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant
 le 21.12.2018
 par le même organisme de contrôle (*)

Agent visiteur: L. Alou
 Nom: L. Alou Agent n°: 3851 Date: 23/12/2018
 Annexe(s): 3 Schéma(s) de position 3 4 Schéma(s) unifilaire(s) 4

Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation. **TRES ENCONCRE**
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés avant la date indiquée sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

1870



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieislagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° 20586556/04

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
 - Jan Olieislagerlaan 35, 1800 Vilvoorde
 - Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
 - Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux
- Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611
- gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 080449

Rési code M

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : HABRAM J Installation : APPARTEMENT 2^E ETAGE Propriétaire / gestionnaire : [REDACTED]

Nom, Prénom : HABRAM J Nom, Prénom : [REDACTED]
 Adresse : Rue de CHAUSSEMAINT 6
 CP + Commune : 4060 LIEGE
 N° carte d'identité : 0536503473 Tél. : [REDACTED]
 N° TVA : BE 0536503473 Tél. : [REDACTED]

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="checkbox"/> Art 270	<input type="checkbox"/> mise en usage	<input type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input checked="" type="checkbox"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> temporaire	<input type="checkbox"/> contrôle	<input type="checkbox"/> Art 87	<input type="checkbox"/> Art 278	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="checkbox"/> Art 276	<input type="checkbox"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> renforcement	<input type="checkbox"/> vente d'une unité d'habitation	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art ...	<input checked="" type="checkbox"/> Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276bis	<input type="checkbox"/> renforcement	<input type="checkbox"/> vente d'une unité d'habitation	<input type="checkbox"/> Art ...	<input type="checkbox"/> Art ...	<input type="checkbox"/> Art ...	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN [REDACTED] EAN non communiqué Compt. kWh non placé
 Compt. kWh n° : [REDACTED] Index jour : [REDACTED] nuit : [REDACTED]
 Protection branchement (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100 n° : [REDACTED] Index nuit : [REDACTED]

Données installation : Conçue pour U_n : 230 V 3x230 V 3N400 V [REDACTED]
 Courant nominal maximum (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100
 Câble d'alimentation tableau principal : 5 X 10 mm² - Type : EauS
 Type de prise de terre : boudé de terre barres / piquets

Description installation : Dispositif diff. gén. : 63 A / 30 mA Nombre de tableaux : 1+1 Nombre de circuits terminaux : 15+1
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel >section Schémas Contrôle bcl de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre 29 Ω Isolement général 600 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<u>[REDACTED]</u>
<input type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	<u>[REDACTED]</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Remarques	<u>[REDACTED]</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	

Visa GRD ou mandataire

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme / n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur : Alain Agent n° 3851 Date 23/02/18 Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position 1 Schéma(s) unifilaire(s) 2

Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et de tout détachement ou indémarrage à la précaution d'électricité.
 Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doutes portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



